

2L2P
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 18, Impasse de la Grange, 71390 MARCILLY LES BUXY
RCS CHALON SUR SAONE 953 094 984

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
A dix heures,

Monsieur Laurent FIORE,
demeurant 18 Impasse de la Grange 71390 MARCILLY LES BUXY,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 2L2P,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique constate que suite à l'approbation des comptes clos au 30 juin 2025, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Laurent FIORE

